



DEMANDE D'AUTORISATION POUR
L'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS
TEMPORAIRE
(Demande effectuée 15 jours, au minimum,
avant la date de la manifestation)

ASSOCIATION

La réglementation a changée depuis le 1 janvier 2016 : Le groupe 2 a été abrogé par l'ordonnance n°2015-1682 du 17 décembre 2015

Je soussigné(e) : _____

Coordonnées postales et téléphoniques : _____

Représentant l'association : _____

Sollicite, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons :

- de 1^{ère} catégorie
 de 3^{ième} catégorie

1^{er} groupe : Boissons dites sans alcool

Groupe 3 : boissons fermentées non distillées et vins doux naturels, vin, bière, cidre, poiré, hydromel, crème de cassis, muscat, jus de fruits comportant jusqu'à 3° d'alcool, vin de liqueurs, apéritif à base de vin, liqueur de fruits comprenant moins de 18° d'alcool

Lieu de la manifestation : _____

Objet de la manifestation : _____

Date : _____

Horaires prévus de la manifestation : _____

Les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées par la mairie d'Etoile-sur-Rhône pour la gestion des débits de boissons. Elles sont destinées aux services administratifs et sont transmises à la Préfecture. Elles sont conservées 1 an.

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous pouvez demander à exercer vos droits d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et d'effacement de vos données personnelles en contactant la mairie d'Etoile-sur-Rhône.

Fait à Etoile-sur-Rhône, le : _____

Tampon ou signature